

Le passeport biométrique est délivré à Pontault-Combault depuis le 18 mai 2009.

Pour les demandes de passeport, une nouvelle organisation d'accueil du public et de collecte des données a été mise en place à la mairie. La ville simplifie ainsi les démarches des usagers et conforte son statut de ville-centre.

Important : La présence des mineurs est obligatoire lors du dépôt de demande de CNI et Passeport ainsi que lors du retrait du Passeport s'il est âgé de plus de 12 ans.

La première démarche à effectuer est de prendre rendez-vous auprès du service état-civil puis de se présenter au rendez-vous avec les pièces nécessaires :

**Documents à fournir pour le
PASSEPORT BIOMETRIQUE**

RENDEZ-VOUS :

Le.....

A.....

ATTENTION DÉPÔT DES DOSSIERS UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

(Après du Service Etat-Civil ou au 01.70.05.47.07)

Personne MAJEURE*Présence du demandeur obligatoire lors du dépôt et du retrait***Présenter les originaux de tous les documents, tout dossier incomplet ne pourra être accepté***Vous pouvez remplir vos dossiers en ligne et les imprimer sur le site : pontault-combault.fr rubrique état civil ou réaliser une pré-demande en ligne***→ POUR TOUTE DEMANDE :**

- VOTRE TITRE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ ou périmé depuis moins de 5 ans
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE datant de moins d'un an, à votre nom (type EDF, EAU, impôts, téléphone mobile...)
→ SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ(E) fournir un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + une copie de sa pièce d'identité + une attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- VOTRE ANCIEN PASSEPORT ou la déclaration de perte ou de vol
- TIMBRE FISCAL, à acheter auprès du centre des finances publiques ou d'un bureau de tabac ou sur internet 86 euros
- DEUX PHOTOS D'IDENTITÉ conformes aux dispositions de l'arrêté du 05/02/2009 datant de moins de six mois [de format 35 x 45 mm, identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, vous représentant de face et tête nue, fond clair (blanc interdit), sans lunettes, sans sourire, sans boucles d'oreilles, sans piercing, bouche fermée, oreilles dégagées] - voir gabarit en fin de liste

Pour vous aider à remplir votre dossier pensez à prendre les renseignements concernant vos parents*(date et lieu de naissance)***→ SI VOUS N'ÊTES PAS EN POSSESSION D'UN TITRE (C.N.I. ou PASSEPORT) EN COURS DE VALIDITÉ OU S'IL EST PÉRIMÉ DEPUIS PLUS DE CINQ ANS : VOUS DEVEZ FOURNIR EN COMPLÉMENT DES DOCUMENTS INDIQUÉS CI-DESSUS :**

- EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE AVEC FILIATION datant de moins de 3 mois (original exigé)
- EN CAS DE PERTE OU VOL : TOUT AUTRE DOCUMENT D'IDENTITÉ AVEC PHOTO (par exemple : permis de conduire, permis de chasse, carte vitale avec photo...nous contacter)
- PREUVE DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE : si les 2 parents sont nés à l'étranger, fournir l'un des justificatifs de nationalité suivants : votre acte de naissance sur lequel figure la mention de nationalité (acte de moins de 3 mois), le Décret ou le Certificat de Nationalité Française

GRATUITÉ DU PASSEPORT :

- Pour toute modification d'Etat civil d'un passeport en cours de validité : dans ce cas, fournir un acte de naissance, de mariage ou de décès (datant de moins de 3 mois) justifiant cette modification.

Le Service de l'Etat Civil vous accueille :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h45, le samedi de 8h30 à 11h45

Fermeture au public le jeudi matin

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2012, EN APPLICATION DU DÉCRET PARU AU JOURNAL OFFICIEL LE 24/07/2011, LES COMMUNES NE SONT PLUS HABILITÉES A EFFECTUER LES PHOTOGRAPHIES DES DEMANDEURS DE PASSEPORTS.



Liste des documents à fournir pour le passeport biométrique

Poids : 288.39 Ko

[Téléchargement](#) [1]

[Pré-demande de passeport en ligne](#) [2]

[Dossier de déclaration de perte de passeport](#) [3]

Attention : Le service de l'accueil mutualisé n'est plus habilité, depuis le 1er janvier 2012, à faire les photos des usagers pour les passeports. Il convient aux citoyens de réaliser eux-mêmes leurs clichés.

Important : Au-delà de trois mois à partir de sa mise à disposition en mairie, le passeport sera annulé et retourné à la Sous-préfecture de Torcy pour destruction.

Horaires & Coordonnées

Le service accueil mutualisé est ouvert :

du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h45, le samedi de 8h30 à 11h45. Fermeture jeudi matin

107 avenue de l'Hôtel de Ville - 77340 Pontault-Combault

Tél. : 01 70 05 47 07

URL de la source (modifié le 23/05/2019 - 14:24): <http://www.pontault-combault.fr/mairie/accueil-mutualise-pole-etat-civil/passeport-biometrique>

Liens

[1] http://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/liste_passeport_2017.pdf

[2] <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>

[3] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>